



Actifs dans les mobilisations, les retraités ne lâchent rien.

Non, les retraités ne sont ni favorables ni indifférents à la réforme des retraites. Ils en sont tout aussi victimes que les actifs. Ils sont déjà victimes des réformes passées. Les projections du COR montrent l'appauvrissement des retraité·es actuel·les et futur·es par la désindexation des pensions sur les salaires, la hausse de la CSG...

L'urgence invoquée n'existe pas.

Interrogé le 20 janvier par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée, le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), Pierre-Louis Bras, a battu en brèche à son tour cette version. « *Les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées*, a-t-il déclaré. *Même dans l'hypothèse retenue par le gouvernement, elles diminuent très, très peu, mais un peu à terme.* ».

Les motivations réelles du gouvernement sont tout autres.

Du point de vue des finances publiques, les dépenses de retraites ne sont pas compatibles avec le « programme de stabilité » tel qu'il a été transmis par le gouvernement à la Commission européenne. Ce document, qui engage la France, limite la croissance des dépenses publiques à seulement 0,7 % (hors inflation) par an. Le gouvernement estime que seule la diminution des retraites à venir et actuelles permettrait cette limitation des dépenses. Car, pour lui, il est hors de question d'améliorer les financements publics.

La stratégie du pouvoir : tromper l'opinion

Le gouvernement entend mener la bataille de l'opinion pour contourner les syndicats et le refus largement majoritaire de la société. Il avance de fausses promesses :

- **Pas de pension inférieure à 1200 € brut ?** L'objectif fixé et jamais atteint, pour 2008 d'un minimum de pension à 85 % du SMIC net (carrière complète), soit 1129,7 € en 2022 est déjà dans la loi 2003 ! Même si cette mesure s'appliquait, elle ne concernerait même pas 1 retraité sur 8 en dessous des 1 200 €.
- **Une réforme plus juste pour les femmes ?** C'est mathématique, reculer de deux ans l'âge légal de départ à la retraite efface le bénéfice des trimestres liés à la maternité et l'éducation.
- **L'indexation des pensions sur l'inflation ?** Chacun constate que l'augmentation des pensions en juillet 2022 est très inférieure à la hausse des prix de l'INSEE (+ 5,9 %). On se moque de nous.

Nos organisations s'inscrivent totalement, aujourd'hui et demain, dans les initiatives proposées par l'intersyndicale nationale, comme retraités, comme parents, pour nos enfants et nos petits-enfants.



Actifs dans les mobilisations, les retraités ne lâchent rien.

Non, les retraités ne sont ni favorables ni indifférents à la réforme des retraites. Ils en sont tout aussi victimes que les actifs. Ils sont déjà victimes des réformes passées. Les projections du COR montrent l'appauvrissement des retraités actuels et futurs par la désindexation des pensions sur les salaires, la hausse de la CSG...

L'urgence invoquée n'existe pas.

Interrogé le 20 janvier par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée, le président du Conseil d'orientation des retraites (COR), Pierre-Louis Bras, a battu en brèche à son tour cette version. « *Les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées*, a-t-il déclaré. *Même dans l'hypothèse retenue par le gouvernement, elles diminuent très, très peu, mais un peu à terme.* ».

Les motivations réelles du gouvernement sont tout autres.

Du point de vue des finances publiques, les dépenses de retraites ne sont pas compatibles avec le « programme de stabilité » tel qu'il a été transmis par le gouvernement à la Commission européenne. Ce document, qui engage la France, limite la croissance des dépenses publiques à seulement 0,7 % (hors inflation) par an. Le gouvernement estime que seule la diminution des retraites à venir et actuelles permettrait cette limitation des dépenses. Car, pour lui, il est hors de question d'améliorer les financements publics.

La stratégie du pouvoir : tromper l'opinion

Le gouvernement entend mener la bataille de l'opinion pour contourner les syndicats et le refus largement majoritaire de la société. Il avance de fausses promesses :

- **Pas de pension inférieure à 1200 € brut ?** L'objectif fixé et jamais atteint, pour 2008 d'un minimum de pension à 85 % du SMIC net (carrière complète), soit 1129,7 € en 2022 est déjà dans la loi 2003 ! Même si cette mesure s'appliquait, elle ne concernerait même pas 1 retraité sur 8 en dessous des 1 200 €.
- **Une réforme plus juste pour les femmes ?** C'est mathématique, reculer de deux ans l'âge légal de départ à la retraite efface le bénéfice des trimestres liés à la maternité et l'éducation.
- **L'indexation des pensions sur l'inflation ?** Chacun constate que l'augmentation des pensions en juillet 2022 est très inférieure à la hausse des prix de l'INSEE (+ 5,9 %). On se moque de nous.

Nos organisations s'inscrivent totalement, aujourd'hui et demain, dans les initiatives proposées par l'intersyndicale nationale, comme retraités, comme parents, pour nos enfants et nos petits-enfants.